

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LECLAIR Lénaïck, Maire.

PRESENTS : Mme LECLAIR Lénaïck, Mr THOBY Yannick, Mme DANET Sophie, Mr GUERIN Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, Mr COURIO Yan, Mme LEJEUNE Danielle, Mr CRIAUD Bernard, Mr GLOTAIN Yvon, Mr GRENIER Stéphane, Mr ABBEY Mathurin, Mr SORET Vincent, Mr SCHMITT Alain, Mr RIVAL Fabien, Mme OJEDA Sylvie, Mme CADOT Marie-Jeanne

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LOLLIOZ Marie Bernadette donne pouvoir à Mr THOBY Yannick, Mme GRUAIS Annick donne pouvoir à Mme DANET Sophie, Mr SAUVAGET Jean-Pierre donne pouvoir à Mr COURIO Yan, Mme PRUNIER Agnès donne pouvoir à Mr THOBY Yannick, Mr HOCQUART Patrick donne pouvoir à Mr RIVAL Fabien, LEPERCQ Christine

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme THIEL Annabel

Madame BENOIT Gaëlle a été élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

JURY D'ASSISES POUR 2017 : La liste préparatoire est la suivante :

- Nathalie VOLAND épouse LESAGE
- Hidia AISSAOUI épouse HADJALI
- Christine REDOR épouse MANCHELIN
- Jérôme GAUDIN
- Olivia HALLIEN épouse CALVEZ
- Pierre BAUZAC
- Jean-Luc GUINEL
- Samuel GRELIER
- Pierre-Emmanuel GALLAIS

CREATION COMMISSION DSP : Après vote, la commission est composée :

- Du Maire ou de son représentant, Mr THOBY Yannick, Président
- Des 3 membres titulaires : Bernadette LOLLIOZ – Yvon GLOTAIN – Sylvie OJEDA
- Des 3 membres suppléants : Bernard CRIAUD – Stéphane GRENIER – Patrick HOCQUART

CONVENTION DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE-STEP : Le conseil municipal approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer. La contribution de la commune s'élève à 3 300,91 € HT.

CONVENTION RTE – RACCORDEMENT PARC EOLIEN OFFSHORE DE SAINT-NAZAIRE : Dans le cadre des créations de lignes souterraines, le conseil municipal approuve le projet de convention garantissant les droits étendus à RTE et en compensation, propose une indemnité forfaitaire de :

- 1 769 € pour la liaison Pontchâteau – Prinquiau
- 3 003 € pour la liaison Banc Guérande – Prinquiau
- 1 801 € pour la liaison Cordemais - Prinquiau

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ELECTRICITE : Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la modification des redevances.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION IMMOBILIERE AVEC 2R IMMO ET REVALORISATION DES LOYERS : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire le mandat de gestion immobilière avec 2R IMMO et de ne pas modifier les loyers actuellement en vigueur.

EXTENSION ECOLE NOUE MULETTE – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DESIGNATION D'UN PROGRAMMISTE : Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le cahier des charges afin de réaliser une étude de faisabilité pour le transfert de l'ensemble des classes de l'école publique sur un site unique, celui de la Noue Mulette et autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour la désignation d'un programmiste.

PROJET DE CREATION ECOLE SITE DE LA NOUE MULETTE – CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE :

Le comité de pilotage est composé :

- Madame le Maire, Lénaïck LECLAIR, Présidente
- De 2 membres du bureau municipal : Bernadette LOLLIOZ, Yannick THOBY
- De 2 membres de la commission enfance jeunesse : Johann JAGOT, Fabien RIVAL
- De 2 membres de la FCPE : Anne-Laure BOISSINOT, Angéline HOUCOUA
- De 2 enseignants : Pierre BEGAUD, Catherine DENOIS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CRÉÉES : Le conseil municipal vote une subvention de 184 € aux associations ci-après :

- l'association Confrérie Médiévale de l'Escourays
- l'association Care-Pe Diem Voyages Adaptés

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL : Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
6541	Créances admises en non valeur	500,00	7478	Participations autres organismes	1 868,00
673	Titres annulés	1 000,00			
6574	Subventions aux associations	368,00			
	Total dépenses	1 868,00		Total recettes	1 868,00

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
2313-0030	Tvx bâtiments locatifs (clôture)	2 000,00			
2313-0029	Tvx bâtiments école bourg (portes)	2 500,00			
2313-0016	Tvx bâtiments escourays (rampe clsh)	2 600,00			
21578-0020	Atelier	-3,00			
2183-0020	Mobilier ateliler	3,00			
2315-0022	Trx sécurité	-7 100,00			
2313-0010	Tvx bâtiments équipements sportifs	-1 400,00			
2315-0010	IT équipements sportifs	1 400,00			
	Total dépenses	0			

EMPRUNTS STEP : Le conseil municipal décide :

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire un emprunt classique d'un montant de 150 000 € au taux fixe de 1,46 % sur 20 ans,
- de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt relais TVA de 200 000 € au taux fixe de 0,75 % sur une durée de 24 mois.

CONVENTION RELATIVE A LA PERIODE DE STAGE PRATIQUE DU RESPONSABLE ENFANCE : Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

PROCEDURE D'EXPULSION : AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE : Le conseil municipal, à 2 abstentions et 1 voix contre, autorise Madame le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune d'une procédure d'expulsion pour impayés de loyers.

Pour Extrait Conforme
PRINQUIAU, 5 juillet 2016
Le Maire,
Lénaïck LECLAIR